

FONDATION DES ENTREPRISES DU MÉDICAMENT POUR L'ACCÈS AUX SOINS

Appel à projets 2012

Présentation

Mission

La Fondation des Entreprises du Médicament pour l'accès aux soins, créée en 2008, a pour objectif de soutenir, en France, des projets d'acteurs associatifs dans deux champs :

- Les maladies chroniques et des maladies rares.
- La réduction des vulnérabilités et des inégalités sociales de santé.

Elle se donne pour mission :

- De soutenir ou récompenser les projets et actions les plus innovantes portés par des associations qui œuvrent chaque jour au profit des personnes malades atteintes de maladies chroniques ou rares ou en situation de vulnérabilité de santé.
- D'être un espace d'échanges et de débats sur les sujets concernant l'accès aux soins des personnes malades en France, en particulier les plus vulnérables.
- De favoriser l'émergence de projets innovants transversaux à toutes les pathologies ou à des groupes de pathologies ou de personnes.

Organisation

La Fondation est administrée par un Comité Exécutif composé de 11 membres répartis en 2 collèges :

- *6 membres issus du « fondateur » Les Entreprises du Médicament :*
 - Le Président des Entreprises du Médicament : **Christian Lajoux**
 - Le Président du Comité RSE : **Jean-Noël Bail**
 - Une personnalité désignée par le CA des Entreprises du Médicament : **Dominique Mangeot, Président de la Fondation**
 - Le Directeur Général du Leem : **Philippe Lamoureux**
 - Le Directeur Communication du Leem : **Eric de Branche**
 - La Secrétaire permanente du Codeem : **Ingrid Callies**
- *5 personnalités qualifiées :*
 - **Pierre-André Wiltzer**, Ancien Ministre, Ancien Président de l'Agence Française de Développement
 - **Jean Lafond**, Président de « Vaincre la Mucoviscidose » et représentant du Collectif inter-associatif sur la santé
 - **Marie-Christine Ouillade**, Membre du Conseil d'Administration de l'AFM
 - **Docteur Pierre Chauvin**, Directeur de recherche Inserm Equipe DS3 (Déterminants sociaux de la santé et du recours aux soins)
 - Une nomination en attente
- *Une déléguée générale :*
 - **Delphine Caroff**

Les axes d'actions de la Fondation dans le cadre de l'appel à projet 2012

La Fondation soutiendra ou récompensera dans le cadre de son appel à projets 2012, **des projets d'actions en France à destination des personnes malades dans le domaine des maladies rares ou des maladies chroniques et des projets destinés à réduire les vulnérabilités et les inégalités de santé et à aider notre société à mieux se préparer à les prendre en charge au niveau collectif**. Elle accordera une attention particulière au caractère innovant, pilote et expérimentaux des projets proposés et à leur déclinaison et/ou localisation en région.

Les dossiers reçus feront l'objet d'un examen attentif et d'un accusé de réception. Les dossiers retenus seront examinés par une Commission avant présentation en juin au Comité Exécutif de la Fondation. Les décisions finales du Comité Exécutif seront prises et communiquées fin juin aux candidats.

□ *Le soutien de la Fondation pourra s'exprimer par :*

- **Un soutien à projet** qui distingue des démarches particulièrement innovantes dans la réduction des vulnérabilités et des inégalités de santé favorisant la prise en charge, l'information, l'accès aux soins des personnes atteintes de maladies chroniques ou rares. Ce projet pourra bénéficier d'un soutien financier dans le cadre d'un co-financement à hauteur maximale de 20 000 euros par an avec une possibilité de reconduction pendant 2 ans, sous réserve d'un suivi annuel des actions entreprises.
- **Un prix spécial Précarité et Santé**. Ce prix récompense le projet le plus innovant dans le domaine de la réduction des vulnérabilités et des inégalités de santé. Doté de 15 000 euros il est soutenu pour un an.

Votre projet - Critères d'éligibilité

❑ *Domaines concernés par l'appel à projets*

- **Les projets présentés devront être des projets mis en œuvre en France par des associations de type loi 1901.**
- Les maladies rares et les maladies chroniques.
- La réduction de la vulnérabilité et des inégalités sociales de santé (ISS).
- La vie quotidienne du patient et de son entourage (intégration sociale et économique ouvrant et ré-ouvrant de nouveaux accès à la santé l'éducation, l'emploi, la vie culturelle et à la citoyenneté...).
- L'implication du patient pour une participation plus active à sa prise en charge.
- L'amélioration des connaissances sur les conséquences psychologiques, sociales et sociétales de la maladie.

❑ *Critères d'évaluation de la Fondation des Entreprises du Médicament*

- **Caractère innovant** : le projet doit apporter une réelle nouveauté dans la réduction des vulnérabilités et des inégalités sociales de santé ou dans l'amélioration de la prise en charge et de la qualité de vie des personnes atteintes de maladies rares ou chroniques.
- **Ouverture** : il doit porter aussi sur l'amélioration de l'accès aux soins des personnes en situation de vulnérabilité ou d'ISS ainsi que de la prise en charge médico-psycho-sociale des personnes malades et avoir une capacité de modélisation pour un transfert d'expertise et d'expérience à d'autres catégories de personnes ou de pathologies en France.
- **Finalité** : l'action doit être pratique et aider concrètement les personnes à accéder aux soins, à mieux vivre au quotidien et aider véritablement la société et le système de santé à répondre au défi des vulnérabilités et des inégalités de santé ainsi qu'à celui de la prise en charge des personnes atteintes de maladies chroniques ou rares.
- **Faisabilité** : le projet doit avoir fait l'objet d'une étude quant à sa faisabilité économique et technique.
- **Evaluation** : le projet devra préciser les modalités d'évaluation prévues. Pour les projets pouvant faire l'objet d'un soutien reconductible, une évaluation intermédiaire sera réalisée.